



Cabinet de la Secrétaire d'Etat, chargée de la Biodiversité

Paris, le 15 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Barbara POMPILI annonce la publication de nouvelles mesures pour préserver le grand hamster en Alsace

L'arrêté ministériel définissant les nouvelles mesures de protection de l'habitat du grand hamster en Alsace vient d'être publié au Journal officiel de la République française.

Le grand hamster est une espèce menacée de disparition en France, présente uniquement en Alsace. Elle est protégée depuis 1993. De plusieurs milliers d'individus dans les années 70, sa population est tombée à 200 individus en 2007 et remontée à environ 800 depuis 2011. Les menaces qui pèsent sur son habitat sont principalement liées aux évolutions des pratiques agricoles et au développement de l'urbanisation. Rétablir ses populations est essentiel pour la survie de cette espèce en France mais aussi pour l'écosystème particulièrement riche auquel elle appartient.

Le nouveau dispositif qui vient d'être publié est le fruit d'un travail collectif coordonné par le préfet qui a mobilisé les collectivités, les organisations agricoles, les associations de protection de la nature et les scientifiques. Cette mobilisation a permis d'aboutir à un cadre rénové. Les nouvelles dispositions devront permettre une protection de l'habitat du grand hamster sur des surfaces suffisamment grandes pour assurer la restauration de populations viables et maîtriser les aménagements et l'urbanisation, en tenant compte des exigences de protection de l'espèce et de son habitat. Sur cette base, un nouveau plan national d'actions sera mis en place début 2017 afin de maintenir les efforts pour le rétablissement de cette espèce parmi les plus menacées en Europe et au bord de l'extinction en Alsace.

Contact presse :

Eric Fallourd sec-biodiv-presse@developpement-durable.gouv.fr 01 40 81 88 60 – 06 34 17 59 75

244, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

